



Syndicat National **FORCE OUVRIERE**
Des Finances Publiques

Section de la Haute-Garonne

CTL du 16 mai 2017 : Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Alors même que les représentants haut-garonnais de Force Ouvrière vous réclament depuis plusieurs semaines un bilan d'activité des Services d'Appui au Réseau, vous nous proposez de voter sur le procès verbal du CTL de présentation de la création de ces structures. Outre ce procès verbal, les élus **FO-DGFIP 31**, Monsieur le Président, s'interrogent sur les délais en général de présentation des PV aux organisations syndicales tels que prévus par l'article 23 du règlement intérieur de cette instance, règlement imposé par l'Administration malgré l'opposition syndicale. En effet, nous ne voudrions pas être les seuls à devoir respecter les dispositions d'un règlement qui n'a pas notre aval.

S'agissant de notre réseau, **Force Ouvrière** vous alerte depuis longtemps sur le malaise de plus en plus profond qui s'installe dans les postes et services. Le groupe de travail qui s'est réuni à l'initiative de l'assistante de prévention pour l'examen du DUERP et pour sa restitution au travers du PAP a fidèlement dressé le bilan 2016 : les risques professionnels augmentent comme la complexité du travail effectué, la pression temporelle et la quantité des tâches. Nos représentants ont bien noté et approuvé l'ensemble des propositions que contient le Plan Annuel de Prévention. Cependant, si la kyrielle d'outils mise à disposition de nos services retrace les difficultés rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs missions, à l'inverse, les solutions proposées ne prennent pas en compte la diminution des effectifs et les restructurations incessantes que les personnels subissent. Les représentants **FO-DGFIP 31** désignent les suppressions d'emplois et la casse des services comme principales causes de dégradation des conditions de travail des agents et en exigent l'arrêt.

Pour la carte des assignations comptables, les élus **FO-DGFIP 31** ne peuvent que se rappeler le temps pas si lointain où, dans cette même instance, vous nous affirmiez que la réforme territoriale n'avait presque pas de conséquences sur nos services tant en termes d'effectifs que de restructurations. Pourtant, nous avons bien ciblé la division Dépense... Aujourd'hui, vous nous retracez en trois pages le volet « Dépense de l'Etat » qui doit redistribuer les cartes entre Toulouse et Montpellier et parfois au détriment d'autres départements de l'Occitanie comme le Tarn et le Gard. Le document de travail que vous nous avez envoyé est loin d'être exhaustif...et nos craintes sur le sujet s'en trouvent confirmées. En effet, 3 pages c'est peu et de nombreux points sont insuffisamment retracés voire pas du tout. Nous avons noté le nombre prévisionnel de

DP traitées au 31/ 12/ 2016 et estimées au 01/01/2018 mais nous aurions apprécié disposer d'un tableau où figurerait en regard des charges de travail les effectifs nécessaires tant en SFACT qu'en cellule immobilière (marchés très importants pour le bloc 2) pour l'exercice de ces missions. Nous aimerions aussi savoir comment et quand ces personnels seraient affectés physiquement pour effectuer concrètement les tâches. De la même manière, pour les personnels qui voient leurs missions migrer vers un autre département, nous constatons qu'aucun volet RH n'est associé à cette restructuration. Quid des agents qui travaillent au sein du bloc 3, que vont-ils devenir alors même qu'ils n'ont rien demandé ? Les agents concernés sont dans la plus totale incertitude et nous souhaitons aujourd'hui avoir des précisions sur leur devenir pour pouvoir les rassurer. Comment vont s'articuler les installations et les départs, le 1^{er} janvier n'étant pas une date correspondant au mouvement général ? Avez-vous prévu un calendrier tenant compte de l'arrivée et du départ des missions et de l'arrivée des personnels devant travailler dans ces structures ?

Les aspects matériels sont également absents de votre compte rendu. Nous vous avons déjà alerté avec l'expérimentation du SFACT Justice sur l'installation des services et une solution tardive et non complètement satisfaisante avait été mise en place dans l'urgence. Les conditions de travail de toute la division dépense vont s'en trouver affectées et nous vous demandons communication du projet immobilier afférent à cette restructuration et son examen dans des délais raisonnables à la fois par le CTL et le CHS-CT.

La formation professionnelle des futurs agents affectés dans ces structures est elle aussi absente et compte tenu de la portion congrue du volume des jours/formation affecté à cette filière, vous comprendrez notre inquiétude.

D'une manière générale, nous constatons que si les restructurations sont maintenant nombreuses dans notre département, pour autant elles s'effectuent dans des conditions loin d'être optimales pour les agents sur les aspects humain et immobilier. S'il est « urgent » de réformer en Haute-Garonne les conditions de travail de l'agent ne semblent pas faire partie des préoccupations de notre Direction locale.

En matière de recettes, les élus **FO-DGFIP 31** vous avaient déjà interrogé sur vos projets concernant le regroupement des opérations de comptabilité au sein de cette division. La réflexion semble dépasser le cadre de la dépense et nous souhaitons être associés en amont à l'étude en cours.

Les représentants FO-DGFIP 31 condamnent l'empilement des réformes et des restructurations incessantes que subissent les agents de la Haute-Garonne et qui détériorent leurs conditions de travail.

C'est pourquoi FORCE OUVRIERE revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, réorganisations et restructurations,
- des moyens à la hauteur d'un service public de qualité,
- le maintien de notre statut,
- le maintien de toutes les missions,
- le maintien du maillage territorial.